

La réforme des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) vient bousculer les attendus de l'évaluation.

« PRÉPARER L'ÉVALUATION D'UN ÉTABLISSEMENT OU D'UN SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL CONFORMÉMENT À LA PROCÉDURE HAS »

vous apportera les éléments clés et vous permettra de répondre au mieux aux objectifs de l'évaluation.



Public cible

Tout professionnel du secteur social ou médicosocial



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges sur les pratiques
- Travail en groupe



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui a élaboré :

- Une procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS,
- Un cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.

L'évaluation des ESSMS repose désormais sur un référentiel national commun. Les personnes en situation de vulnérabilité, où qu'elles se trouvent et quelle que soit la nature de l'accompagnement proposé, doivent bénéficier de la même qualité d'accompagnement

La formation vise à accompagner votre structure, afin d'appréhender au mieux les attentes du référentiel HAS et notamment de réduire le taux de non-conformité par rapport à l'ensemble des critères et particulièrement les critères impératifs.

Objectifs

- **Maîtriser le référentiel et préparer la première évaluation de l'établissement ;**
- **Comprendre les attendus de l'évaluation :** maîtriser la méthodologie de préparation de la documentation, les attentes relatives aux entretiens et l'organisation de la visite d'évaluation ;
- **Organiser et mener à bien l'auto-évaluation ;**
- **Comprendre la plateforme Synaé et le rapport d'évaluation.**

Maximisez vos chances de réussite lors de l'évaluation de votre structure.

Contenu de la formation

- La loi du 2 janvier 2002 et les évaluations
- L'introduction et l'accompagnement à la démarche qualité
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)
- Les instances de suivi : de l'ANESM à la HAS
- La réforme de l'évaluation
- La temporalité
- L'autoévaluation
- Le recours à des cabinets conseil
- Le référentiel unique d'évaluation
- La méthode d'évaluation et les nouveaux concepts : de l'accompagné traceur à l'audit système
- La place de l'utilisateur dans l'évaluation
- Les critères impératifs
- La cotation
- Le niveau d'exigence
- La plateforme Synaé
- La visite d'évaluation
- Le rapport d'évaluation

Le + APHILIA Conseil :
Réussir son évaluation !

Au-delà de cette formation, le cabinet APHILIA Conseil peut vous accompagner pour aborder sereinement votre évaluation. Dans le cadre d'une mission de conseil, notre consultant réalisera votre auto-diagnostic en conditions réelles, pour faire le point sur vos forces et vos axes de progression en amont de l'évaluation.

Pour plus d'informations, contactez-nous !